



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SOLIDARITÉS ACTIVES

10.211

Paris, le 24 JUIN 2010

Le chef du service de l'inspection générale
de la jeunesse et des sports

à

Messieurs les fonctionnaires chargés d'assurer
les fonctions d'inspection en matière
d'hygiène et de sécurité

- Monsieur Bernard BRODU
- Monsieur Alain CALMETTE
- Monsieur Philippe CHAUSSIER
- Monsieur Didier GOUREVITCH

Objet : Inspection en matière d'hygiène et de sécurité

Orientations générales pour 2010/2011

PJ: Annexe 1

Les missions qui vous sont confiées au titre de l'hygiène et de la sécurité ainsi que les modalités d'exercice de vos fonctions vous ont été précisées par votre lettre de mission ministérielle. Celle-ci est désormais complétée par la circulaire N° 661/10/SG du 9 juin 2010 du secrétariat général du Gouvernement ainsi que par l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

Pour 2010/2011, je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des axes directeurs qui guideront votre action en matière de contrôle des conditions d'application des règles définies par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 modifié ainsi que par les articles R 1333-16 et R 1334-28 du Code de la santé publique :

- o inspecter prioritairement les services et établissements qui n'ont pas encore été contrôlés ou dont les contrôles ont révélé des anomalies significatives ;
- o réduire le délai entre deux inspections du même site ;
- o s'assurer de la prise en compte de la problématique propre aux agents intervenants sur le terrain, inspecteurs et personnels techniques et pédagogiques, pour tous les aspects de leur vie professionnelle, notamment le risque routier ;
- o accorder une attention toute particulière à l'application de la réglementation dans les domaines suivants :
 - tenue des registres, plans, rapports, diagnostics, comptes rendus et documents divers ;
 - élaboration et mise à jour régulière du Document Unique ;
 - médecine de prévention ;
 - habilitation électrique des agents ;
 - risques d'exposition à l'amiante ;
 - convocations annuelles des CHS ;
 - formation des membres des CHS ;

- formation initiale et continue des ACMO ;
- moyens mis à la disposition des ACMO (lettre de mission, quotité de temps de travail, aire géographique, moyens de communication et de transport, etc.).

Concernant le document unique, vous veillerez tout particulièrement à la prise en compte de la prévention des risques psychosociaux, qu'il s'agisse de facteurs exogènes (accueil des usagers, missions de contrôle...) ou de facteurs endogènes (réorganisation des services, déménagements ou réaménagements des locaux de travail, management...).

Concernant les CHS, vous contrôlerez la mise en place et le fonctionnement effectifs des CHSCT dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009.

Je vous rappelle que j'ai confié à Monsieur Bernard BRODU, chargé de mission d'inspection générale, outre le soin d'assurer la coordination de la mission permanente d'inspection de l'hygiène et de la sécurité, la fonction de référent pour tout ce qui a trait aux questions relatives aux différentes formes de harcèlement.

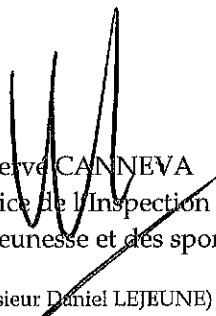
Les structures et missions particulières relevant de chacun d'entre vous sont réparties conformément au tableau joint en annexe 1. Je vous demande de prendre contact personnellement avec chaque chef de service ou d'établissement relevant de votre champ d'intervention en lui demandant notamment :

- de vous adresser systématiquement les convocations aux réunions des CHS ainsi que les comptes rendus de ces réunions ;
- de vous aviser rapidement en cas d'accident du travail grave ou d'incident significatif susceptible de mettre en péril la santé ou la sécurité des agents ou des usagers.

Des missions conjointes impliquant plusieurs fonctionnaires chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité pourront être décidées au cas par cas.

Je vous remercie par avance de votre participation à l'amélioration de la santé et de la sécurité des agents au travail

*dan le cadre de la transformation
que nous connaissons.*


Hervé CANNEVA
Chef du service de l'Inspection Générale
de la jeunesse et des sports

Copie pour information :

Monsieur le chef du service de l'IGAS (à l'attention de Monsieur Daniel LEJEUNE)
Madame la directrice des ressources humaines
Monsieur le directeur des affaires financières, juridiques et des services
Monsieur le directeur des sports
Monsieur le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Monsieur le directeur régional de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France et d'outre-mer
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale
Messieurs les Chefs de services territoriaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs des instituts nationaux, écoles nationales et CREPS
Monsieur le Directeur général du CNDS
Monsieur le Directeur général du MNS

Annexe 1

Bernard BRODU Inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports Chargé de mission d'Inspection Générale IHS à temps partiel	Coordination de la mission permanente d'inspection d'hygiène et de sécurité Outre mer IFCE site de SAUMUR (sous réserve de confirmation) <u>REGIONS</u> Alsace Bourgogne Corse Franche-Comté Basse-Normandie Haute-Normandie Lorraine Pays de la Loire Poitou-Charentes
Alain CALMETTE Inspecteur de la Jeunesse et des Sports IHS à temps partiel	INSEP ENSA <u>REGIONS</u> Aquitaine Languedoc-Roussillon Limousin Midi-Pyrénées PACA Rhône-Alpes
Philippe CHAUSSIER Inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports IHS à temps partiel	Formation des ACMO
Didier GOUREVITCH Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. IHS à temps plein	Administration centrale, avenue de France CNDS ENV INJEP MNS <u>REGIONS</u> Auvergne Bretagne Centre Champagne-Ardenne Ile-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie